Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260409-33_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026 – N° 33/2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 3 avril 2026, se sont réunis à l'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Christophe LE MEUR, Guénolé TRICOT, Cyrille BERMONT, Nadège SANSON, Christine LANCASTER et Nadine DERRIEN.

Absents excusés : Éric MANGENOT (donne procuration à Nadia MOREL), Anne-Lise NOCET (donne procuration à Christian HODY), Maud LE BRETON (donne procuration à M. Aymeric STERMANN), Tiphaine KERBOEUF (donne procuration à Sébastien GUIOT), Charline MARTEL (donne procuration à Martine ANTHOINE), Xavier COMPAIN (donne procuration à Cyrille BERMONT) et Benoît JAHAN (donne procuration à Nadine DERRIEN).
Régis LE MÉE (donne procuration à Valérie RUMIANO jusqu'à son arrivée à 18 H 23) et Muriel MICHOT (donne procuration à M. Gérald ANTOINE jusqu'à son arrivée à 18 H 20).

Secrétaire de séance : Ghislaine LE POLÈS

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 17 - Pouvoirs : 9 - Votants : 26

REGLEMENT BUDGÉTAIRE FINANCIER

Monsieur Sébastien GUIOT, Adjoint au Maire chargé des Finances, expose à l'assemblée que la comptabilité du budget principal et du budget annexe CCAS s'exécutent sous la nomenclature M57.

Dans le cadre de la nouvelle mandature, il y a obligation de prendre acte du Règlement Budgétaire et Financier.

C'est pourquoi la Commune de Plouha a revu son Règlement Budgétaire et Financier. Ce règlement financier a pour premier objectif de rappeler les règles comptables, financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document permet de :

- Décrire les procédures de la collectivité, les fait connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- De créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- De rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- De présenter le fonctionnement des Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI).

Les futures mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260409-33_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du Règlement Budgétaire et Financier (document joint).

A Plouha, le 10.04.2026

Madame Le Maire,

Affiché le : 10 AVR. 2026

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Valérie RUMIANO